

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT TRENTE-TROISIÈME (533<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 18 FÉVRIER 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

### RÉSOLUTION CAD-13459

Critères généraux d'embauche des personnes  
professeures régulières du Département des  
sciences humaines et sociales pour la durée  
de la convention collective 2024-2027

- ATTENDU** l'article 6.07 de la convention collective entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la résolution DSHS-20250115-01 de l'assemblée départementale des sciences humaines et sociales;
- ATTENDU** la résolution CERC-8988 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative aux critères généraux d'embauche des personnes professeures régulières du Département des sciences humaines et sociales pour la durée de la convention collective 2024-2027;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Jacinthe Larouche, appuyée par Marie-Isabelle Farinas, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver les critères généraux d'embauche des personnes professeures régulières du Département des sciences humaines et sociales, et ce, pour la durée de la convention collective des professeures et professeurs de l'UQAC 2024 2027 tels que paraissant au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

**Nathalie Gagnon**   
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2025)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 20 février 2025